

AVIS PUBLIC

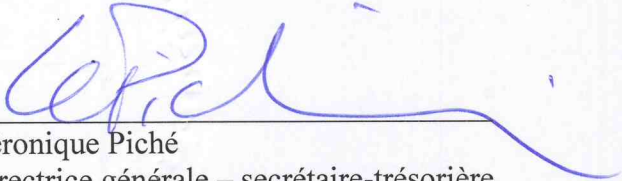
EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 524-2018, RÈGLEMENT RELATIF AU RECOUVREMENT ET LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU MUNICIPAUX (COURS D'EAU PETIT-LEDOUX, BRANCHE 2 / COURS D'EAU DES 19^e ET 20^e RANGS)

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 octobre 2018.



Véronique Piché
Directrice générale – secrétaire-trésorière